

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2009 D - 20090162

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 310/03/2009

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID (présent à partir de 15h 50), Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, MIle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés:

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES,

Piscine Tissot. Travaux de rénovation intérieure et des installations techniques. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 20080500 du 29 septembre 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la rénovation intérieure et des installations techniques de la piscine Tissot pour un montant de 1 021 167,54 € TTC

En cours de chantier, il convient d'adapter certaines prestations techniques

Le coût de ces ajustements est estimé à 26 498,65 € TTC, portant le montant global des marchés à 1 047 666,19 € TTC.

Les corps d'état concernés sont les suivants :

Lot n° 4 - Faux plafonds _ Marché M080366 attribué à l'entreprise PLAFONDECOR :

Après dépose de la toile « Batyline », il est proposé le remplacement des plaques de faux plafond de correction acoustique situées dans le plénum, très dégradées (170 m2)

Montant marché initial :	163 911,80 € TTC
Montant du présent avenant	+ 6 631,82 €TTC
Nouveau montant marché :	170 543,62 € TTC

Lot n° 5 – Traitement d'air _ Marché M080367 attribué à l'entreprise SAITA :

Les suspentes des canalisations de reprise des eaux usées des plages situées en sous-sol sont fortement corrodées, leur remplacement s'impose.

Fourniture et pose d'un disjoncteur indépendant et ajout d'un variateur de vitesse pour la nouvelle centrale de traitement d'air. Cette solution permet des gains énergétiques amortissables en moins de dix ans.

Montant marché initial :	406 472,56 €TTC
Montant du présent avenant	+ 15 703,48 € TTC
Nouveau montant marché :	422 176,04 € TTC

Lot n° 6 – Electricité Marché M080368 attribué à l'entreprise INEO :

La mise en place d'une centrale de traitement d'air d'une puissance supérieure à l'existante nécessite le remplacement du câble de liaison entre le TGBT et le poste de livraison EDF ainsi que la pose de protections adéquates.

Remplacement de 9 hauts parleurs défectueux.

Montant marché initial :	89 631,82 €TTC
Montant du présent avenant :	<u>+4 163,35 € TTC</u>
Nouveau montant marché :	93 795,17 €TTC

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, article 413 (piscines), rubrique 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE